

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: (15): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Nachruf: Nécrologie : le général Uchatius
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

arrière, le système de la pièce et de l'affût est soumis au mouvement de rotation que le projectile tend à imprimer au canon. Dans les pièces rayées à droite, le sens de ce mouvement est de droite à gauche, et c'est ainsi que la roue gauche touche le sol la première. Cette chute oblique est, pour l'affût, une cause de nombreuses dégradations.

Il fallut une heure, après la rupture de ce boulon, pour remettre la pièce en état de tirer.

6° Les roues se comportèrent d'une façon satisfaisante.

Après ce tir, qui compta 645 coups, on déclara l'expérience terminée pour l'affût court et, pour finir, on soumit encore l'affût long à une petite épreuve, après l'avoir muni, dans ce but, des roues de l'affût court. On tira 10 coups avec des projectiles pesant 25 kilogr. et avec une charge de 2 k. 150, sous les angles de 40° (1 coup), et de 45° (9 coups). Il y eut au premier coup 1 m. 10 de recul ; il n'y en eut plus du tout quand on enfonça la crosse dans le sol.

On tira ensuite 10 coups à — 15° pour voir si l'affût long ménagerait plus les roues que l'affût court. On ne trouva pas de différence sensible entre les deux affûts. Les roues furent fortement endommagées, pas assez toutefois pour empêcher de continuer le tir, puisqu'on pût tirer ensuite avec l'affût court une série de 10 coups à la charge de 4 k. 5, sous l'angle de 1° 4'.

Les deux pièces avaient tiré en tout 1441 coups.

On voit que les quelques dégradations survenues ne se sont produites que dans le tir au-dessous de l'horizon, et sont dues à ce que l'affût ne retombe pas d'aplomb sur ses deux roues ; on peut donc considérer comme très satisfaisante la résistance des deux affûts.

Le tir à — 15° est impraticable avec des affûts à roues ; il est déjà dangereux de tirer sous l'angle de — 10°. Il sera sage, pour les tirs sous de grands angles au-dessous de l'horizon, tirs qui ne se présentent que dans des cas bien déterminés, d'employer des affûts spéciaux et de ne faire usage des affûts de siège ordinaires que jusqu'à — 5°.

Pour le tir au-dessus de l'horizon, il suffit d'avoir des cercles de roues de 20 millimètres d'épaisseur ; pour le tir au-dessous de l'horizon, il faut les renforcer jusqu'à 25 millimètres.

Il est bon d'enlever avant le tir les parties du frein dont on n'a pas à se servir, parce que les chocs pourraient les endommager et les mettre hors de service ; cela n'offre du reste aucun inconvénient pour les affûts de place et de siège. (*Deutsche Heeres-Zeitung. — Revue d'artillerie.*)

NÉCROLOGIE

Le général Uchatius.

Le feld-maréchal-lieutenant von Uchatius s'est suicidé à Vienne le 4 juin. S'il faut en croire les journaux autrichiens, cette mort volontaire de l'inventeur du bronze-acier devrait être attribuée à certains ennuis qu'il aurait éprouvés au sujet de la fabrication des canons de côte.

Le général avait, non sans difficultés, obtenu qu'on lui confiât la fabrica-

tion de six pièces destinées à la défense des côtes de Pola. Il s'agissait pour lui de prouver que le métal de son invention pouvait être employé non seulement pour les canons de petit calibre, mais, bien qu'on le contestât, pour des pièces de gros calibre.

A peine les délégations avaient-elles voté les crédits suffisants — c'était en décembre — le général se mit à l'œuvre. Il devait avoir terminé son travail pour la fin de juin. Il y a peu de temps des essais furent faits, mais la commission chargée de l'examen du métal ne se montra pas satisfaite.

Uchatius se remit courageusement à l'œuvre ; il espérait toujours pouvoir donner au métal le degré de consistance et de solidité nécessaires. Mais le ministère de la guerre qui, lui, doutait du succès, perdait patience, et, la veille de sa mort, le général recevait une missive lui rappelant le terme fatal pour l'achèvement de son travail et lui annonçant, dit-on, que s'il n'était pas prêt à temps, on devrait renoncer à la fabrication de pièces de bronze-acier et acheter à l'étranger les canons destinés à Pola.

Le général se rendit le lendemain, 4 juin, au ministère, où il eut une longue conférence. De là il retourna à l'arsenal, termina quelques affaires courantes et rentra dans son appartement. C'est là qu'il se suicida d'un coup de pistolet au cœur, après avoir écrit sur un morceau de papier que l'on trouva sur une table à côté de lui : « Je ne puis vivre plus longtemps. »

Le général Uchatius est né le 20 octobre 1811 à Thérésienfeld. Entré, en 1829, comme simple canonnier cadet au 2^me bataillon d'artillerie, il parcourut fort lentement les premiers échelons et n'obtint le grade de lieutenant qu'en 1843. Promu major en 1866, il fut appelé en même temps aux fonctions de directeur de la fonderie de canons. Colonel en 1867, il fut placé à la tête de la fabrique de matériel en 1871, puis il fut nommé major-général en 1874, et enfin élevé au grade de feld-maréchal lieutenant par décret impérial du 29 avril 1879. Il avait pris part, en qualité de lieutenant en premier, aux campagnes de 1848 et 1849 en Hongrie et en Italie.

Dès ses débuts dans la carrière militaire, alors qu'il n'était encore que simple canonnier, il s'était adonné à l'étude de questions relatives aux perfectionnements des bouches à feu ; c'est à son activité infatigable et à ses connaissances étendues que l'on doit plusieurs inventions qui amenèrent dans le matériel autrichien des modifications profondes. Il fit devant Venise, pendant la campagne de 1848-1849, de nombreuses expériences sur l'emploi des ballons pour le bombardement ; il imagina, en 1864, pour mesurer la résistance des métaux à canon et la pression des gaz à l'intérieur des bouches à feu, divers appareils qui lui firent décerner le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences d'Autriche ; en 1866, il trouva une méthode de réduction de la fonte pour la fabrication de l'acier et obtint des produits pouvant rivaliser avec l'acier Bessemer ; mais son œuvre capitale est, sans contredit, l'installation à l'arsenal de Vienne de la fabrication du bronze mandriné, qu'il appela bronze-acier, et auquel on donne souvent aussi le nom de bronze Uchatius.

Ce mode de fabrication rendit l'Autriche indépendante de l'industrie métallurgique étrangère et lui permit de trouver chez elle les matières premières nécessaires à la construction d'un système complet de bouches à feu : ainsi c'est en bronze-acier que sont faits en Autriche les canons de campagne et de montagne modèle 1875, de même que les canons de siège et de place de 12 cm., de 15 et de 18 modèle 1880, dont l'adoption a précédé de quelques jours à peine la mort du général. L'artillerie autrichienne lui est encore redevable de l'introduction dans ses approvisionnements de campagne des obus à anneaux, dits obus Uchatius.

Le général Uchatius s'était acquis une réputation européenne. L'élan qu'il avait imprimé aux études sur la fabrication des bouches à feu en bronze et sur les obus à fragmentation systématique a été suivi par toutes les autres artilleries ; on peut donc dire que la perte de cette grande personnalité sera vivement ressentie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Cours de tir pour officiers d'artillerie. — Pour la première fois depuis la mise en vigueur de notre nouvelle organisation militaire, il a pu être institué cette année un cours de tir pour officiers d'artillerie. Ce cours a eu lieu à Thoune, du 27 mars au 9 avril, sous le commandement de M. le colonel Bleuler, instructeur en chef de l'arme. Il comptait 1 lieutenant-colonel, 3 majors et 27 capitaines commandants de batteries de campagne, plus 3 officiers de l'artillerie de position.

Le cours de tir avait spécialement pour but d'apprendre aux capitaines de l'artillerie de campagne, mieux qu'on ne peut le faire dans les écoles de recrues, à diriger le feu d'une batterie d'une façon méthodique, rationnelle et surtout uniforme. Il devait de plus fournir aux commandants de régiments l'occasion de se familiariser avec ce développement de leurs capitaines, tout en raffermissant leurs connaissances dans les questions de tir.

Après quelques répétitions préalables sur la connaissance du matériel et de la munition, sur le service de la pièce et sur la théorie du tir, l'instruction s'est presque exclusivement concentrée sur la pratique du tir de campagne, en ayant particulièrement en vue la direction du feu d'une batterie ou d'un régiment. Dans un grand nombre d'exercices, on a cherché, en commençant par les plus simples, à résoudre les problèmes de tir les plus divers, en se rapprochant chaque fois autant que possible des conditions mêmes qui se présenteraient sur le terrain.

Le personnel pour le service des pièces était fourni par les appointés de l'école de cadres. Le matériel se composait exclusivement de canons de 8 cm., dont une batterie de 4 pièces en acier, nouveau modèle.

Ce premier cours de tir a donné d'excellents résultats malgré sa courte durée et le nombre un peu trop considérable d'officiers qui y ont pris part. Il est à souhaiter que l'état de nos finances permette de le répéter le plus souvent possible.

Le Conseil fédéral a désigné pour assister aux grandes manœuvres qui doivent avoir lieu, en septembre, en France et en Italie, les officiers supérieurs suivants :

Pour la France, MM. Lecomte, colonel-divisionnaire; de Crousaz, lieutenant-colonel à l'état-major, chef d'état-major, et de Meuron, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant de régiment.

Pour l'Italie, MM. Mola, colonel-brigadier d'infanterie; Colombi, lieutenant-colonel de l'état-major fédéral; Rieter, major de l'état-major général.

ÉTRANGER

Angleterre. — *Un nouveau canon Palliser.* Sir W. Palliser a essayé, en décembre 1880, un nouveau canon de 64 livres se chargeant par la culasse. La fermeture est très solide et très simple. L'obturateur est mis à l'abri de